

Révision du PLU

Pièce graphique -
Zonage PLU - Zones urbanisées

Date d'établissement : 05/01/2023
Prescription par D.C.M. du 29/10/2014
Arrêt du projet par D.C.M. du 26/09/2019
Approbation par D.C.M. du 25/06/2022
Dépôt du dossier approuvé en préfecture le

Echelle : 1:5 000

Avec le concours de :



Règlement graphique

- N** Limite et nom de zone
- Ua : Secteur dense du centre ancien
- Ub : Secteur de mixité urbaine de faible densité
- Uba : Secteur urbain de faible densité en assainissement non collectif
- Uc : Secteur à vocation d'activités (à caractère commercial et/ou artisanal)
- Up : Secteur à destination d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 2AU1 : Secteur à urbaniser à court-moyen terme et comportant une OAP à vocation dominante d'habitat (secteur les Aurtolles)
- 2AU2 : Secteur à urbaniser à court-moyen terme et comportant une OAP à vocation dominante d'habitat (secteur la Baumelle)
- 2AU3 : Secteur à urbaniser à court-moyen terme et comportant une OAP à vocation dominante d'habitat (secteur la Baumelle)
- 2AU4 : Secteur à urbaniser à court-moyen terme et comportant une OAP à vocation dominante d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif (secteur la Baumelle)
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique du sol ou du sous-sol
- Ap : Secteur agricole à protéger en raison de la qualité des paysages et des sites et comportant une OAP paysagère (secteur Saint-Nabor)
- Ae : Secteur à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif existants
- N : Secteur naturel et forestier à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
- Np : Secteur naturel à protéger en raison d'une forte valeur paysagère
- N1 : Secteur naturel à vocation d'activités de tourisme et de loisirs (campings...)
- Nz : Secteur naturel à protéger en raison d'une forte valeur écologique (zone humide de la Cèze)

Prescriptions

- Espace Boisé Classé
- Zon non aedificandi (y compris les francs bords)
- Emplacement réservé
- Continuité écologique (L151-23)
- Patrimoine naturel paysager (L151-19)
- Recul par rapport à l'axe des routes départementales
- Secteur d'OAP sectorielle
- Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées en (secteurs N11 et N12)
- Patrimoine traditionnel bâti (L151-19)

Informations

- Itinéraire de promenade

Éléments de cadastre

- Bâtiments
- Parcelles
- Cours d'eau
- Sections

Liste des Emplacements réservés

Description	Référence	Bénéficiaire	Surface
Parking	ER1	Commune	0,01
Préservation du lavoir	ER3	Commune	0,12
Parking	ER4	Commune	0,12
Parking	ER5	Commune	0,14
Extension du cimetière	ER6	Commune	0,12
Élargissement de voie	ER7	Commune	0,03
Élargissement de voie	ER8	Commune	0,29
Élargissement de voie	ER9	Commune	0,07

Patrimoine bâti à protéger

Description	Référence
Calvaire	1
Calvaire	2
Calvaire	3
Calvaire	4
Calvaire	5
Calvaire	6
Calvaire	7
Calvaire	8
Calvaire	9
Calvaire	10
Calvaire	11
Calvaire	12
Calvaire	13
Chapelle Saint-Sauveur	17
Château et remparts	18
Croix de Yokohama	15
Croix Saint-Sauveur	14
Lavoir	20
Lavoir	21
Lavoir	22
Lavoir	23
Vestiges : ancienne église et sarcophages	19
Vierge Fatima	16

